

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DEVE 59** Attribution de la dénomination « Promenade des berges de la Seine - André Gorz » au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Promenade des berges de la Seine - André Gorz » au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly à Paris 7<sup>ème</sup> ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la saisine du Conseil du 7<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 avril 2013 ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

**Délibère :**

La dénomination « Promenade des berges de la Seine - André Gorz » est attribuée au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly à Paris 7<sup>ème</sup>.